

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 19 SEPTEMBRE 2016 à 20 h 30

N° 08/2016

Etaient présents : Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr DENOUX Laurent, Mr DOLCINE Jules, Mr FISSON Thierry, Mr BACLET Gilles, Mme BRUNEAU Catherine, Mr LARDEAU Philippe, Mme N'GUYEN Thi Kim Chau

Etaient absents excusés:

Mme LE MOAL Amandine a donné pouvoir à Mme N'GUYEN Thi Kim Chau
Mr VERCRUYSSSEN Didier a donné pouvoir à Mr DENOUX Laurent
Mr ROUDEAU-COOPER Laurent a donné pouvoir à Mr BACLET Gilles

Etaient absents :

Monsieur DENOUX Laurent a été élu secrétaire de séance

1 – CONFIRMATION DES TARIFS DE VENTE EN RESTAURATION ET EN BAR POUR LES MANIFESTATIONS

INFORME, qu'à la demande de la perception et afin de faciliter la gestion des manifestations, il convient d'appliquer des tarifs uniques pour les ventes en restauration et en bar pour toutes les manifestations organisées sur la commune, par la commission des fêtes.

APPROUVE ces tarifs votés en commission des fêtes.

| | |
|--|---------|
| - 2 chipolatas ou 2 merguez + frites | 3.50 € |
| - 1 portion de frites | 2.00 € |
| - Sandwich américain (dans un morceau de baguette 2 merguez ou 2 chipolata + frites + sauce) | 4.00 € |
| - Sandwich (jambon beurre, cornichons ou fromage) | 2.50 € |
| - Gâteau (la part) | 2.00 € |
| - Viennoiseries (croissants ou pain au chocolat) | 1.50 € |
| | |
| - 1 bouteille d'eau de 50 cl | 0.50 € |
| - Canette (coca, orangina, perrier nature) | 1.50 € |
| - La bouteille de vin (rouge, rosé ou blanc) | 7.00 € |
| - Le verre de vin (rouge, rosé ou blanc) | 1.00 € |
| - Le verre de bière 40 cl | 3.00 € |
| - Le verre de kir vin blanc | 1.50 € |
| - Le café | 1.00 € |
| - La bouteille de champagne | 20.00 € |

Par les votes suivants :

| | |
|------------|----|
| Pour | 11 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

2 –DECISION MODIFICATIVE N° 2 SUITE A LA RENEGOCIATION DU TAUX D'UN PRET POUR RECONSTITUTION DES FONDS PROPRES

RAPPELLE que le budget primitif de l'année ayant été établi en avril 2016, la connaissance d'informations nouvelles, permet d'affiner les inscriptions budgétaires et d'y apporter des aménagements. Le budget n'est pas un document statique mais dynamique qui évolue dans le temps. Ce budget primitif a donc été établi en avril, en ne tenant pas compte des recettes dont le montant n'était pas connu, par la commune et la préfecture.

Bien que notre budget soit en équilibre réel entre les sections de dépenses et de recettes, les remboursements du capital de l'annuité de la dette, ne sont pas couverts par nos fonds propres. En effet, le remboursement de l'emprunt de 85 878.10 €, au taux de 3.89 % qui a permis la renégociation, d'un nouvel emprunt de même montant, au taux de 1.90 %, a eu un impact sur l'annuité de la dette de l'exercice. La délibération du 05 février 2016 a entériné cette opération et a permis un gain de 10 742.61 €, sans pour cela changer l'endettement total de notre commune. Toutefois, la préfecture nous demande de bien vouloir couvrir, par nos fonds propres, les annuités de remboursement de l'année, qui s'élèvent à 126 266.26 € C'est la raison pour laquelle, nous devons prendre une décision modificative, montrée ci-dessous, régularisant cette situation.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres :

| | |
|---|----------------------|
| 011 Charges à caractère général : | - 5 567.00 € |
| 012 Charges de personnel : | - 4 000 00 € |
| 022 Dépenses imprévue de fonctionnement : | - 1 150.00 € |
| 65 Autres charges gestion courante : | - 500.00 € |
| 66 Charges financières : | + 1 800.00 € |
| 67 Charges exceptionnelles : | - 1 300.00 € |
| SOUS-TOTAL | - 10 717.00 € |

Recettes de fonctionnement :

Chapitres

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| 70 produits des services | + 1 194.15 € |
| 73 Impôts et taxes | + 21 682.74 € |
| 74 Dotations et participations | + 9 871.31 € |
| 75 Autres produits gestion courante | + 1 118.00 € |
| 77 Produits exceptionnels | - 2 900.00 € |
| SOUS-TOTAL | + 30 966.20 € |

Total général : + 41 683.20 €

Ce montant de 41 683.20 €, après avoir été inscrit au chapitre 023 fonctionnements dépenses « virement à la section d'investissement », sera transféré au chapitre 021 investissements recettes « immobilisations corporelles ».

Dépenses d'investissement :

Chapitres :

| | |
|--------------------------------|---------------|
| 16 remboursements d'emprunt : | + 2 755.39 € |
| 21 immobilisations corporelles | + 47 317.09 € |
| TOTAL | 50 072.48 € |

Recettes d'investissement :

Chapitres

| | |
|---|---------------|
| 10 dotations fonds divers réserves | + 8 389.28 € |
| 021 virements de la section de fonctionnement | + 41 683.20 € |
| Total | 50 072.48 € |

Vous trouverez, ci-joint, les sections de fonctionnement et d'investissement établies, par le comptable, après cette décision modificative, faisant apparaître, une perte de 9 049.11 € en section de fonctionnement.

Nous devons être très économes jusqu'à la fin de cet exercice.

APPROUVE ces modifications dans le budget 2016.

Par les votes suivants :

Pour 5
Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr FISSON Thierry, Mr BACLET Gilles,
Mme BRUNEAU Catherine,
Par procuration Mr ROUDEAU-COOPER Laurent

Contre 0

Abstention 6
Mr DENOUX Laurent, Mr DOLCINE Jules, Mr LARDEAU Philippe,
Mme N'GUYEN Thi Kim Chau,
Par procuration Mme LE MOAL Amandine, Mr VERCRUYSEN Didier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

**Le Maire,
J. HOLLINGER**